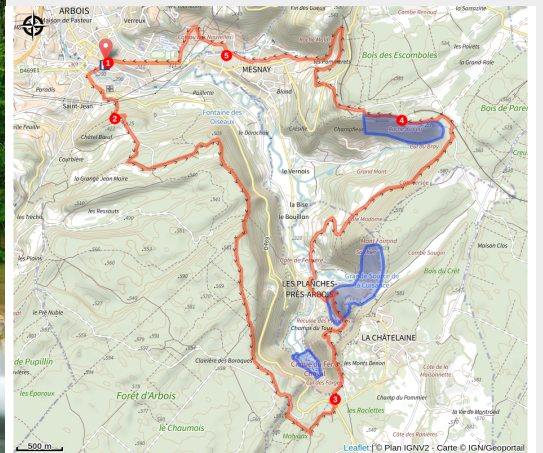


Tour de la Reculée des Planches-Près-Arbois

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Cascades des tufs des Planches-Près-Arbois (© Stéphane Godin/Jura Tourisme)



Cette randonnée au départ d'Arbois, avec plusieurs montées et des passages parfois humides, permet de découvrir une des reculées du département du Jura, la plus haute.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 6 h 30

Longueur : 19.1 km

Dénivelé positif : 727 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Géologie, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Arbois

Arrivée : Arbois

Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées)

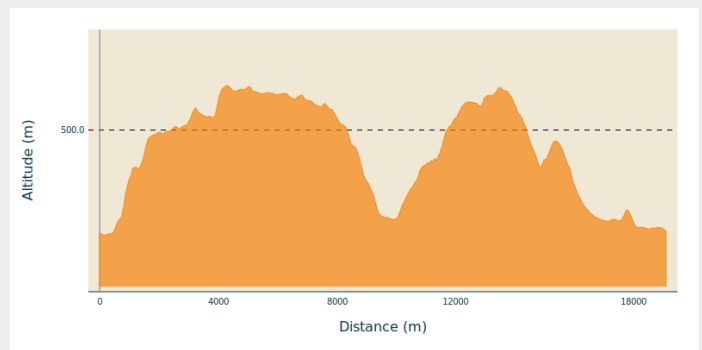
Communes : 1. Arbois

2. La Châtelaine

3. Les Planches-près-Arbois

4. Mesnay

Profil altimétrique



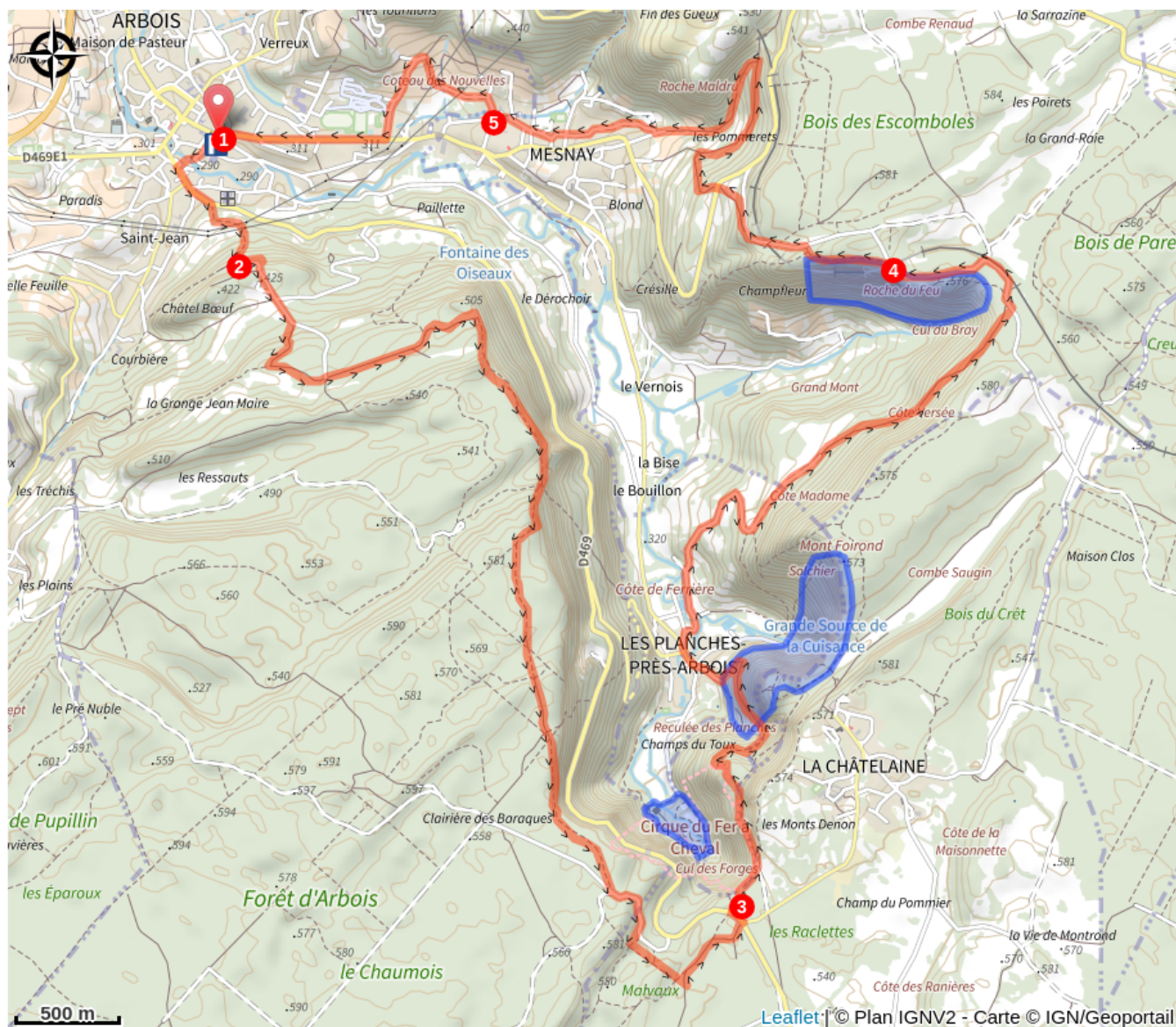
Altitude min 293 m Altitude max 588 m

La Reculée des Planches-Près-Arbois est un phénomène géologique emblématique du département. Cette boucle d'une vingtaine de kilomètres permet d'en faire le tour.

1. Au départ du **parking du Champ de Mars** à Arbois, un des anciens fossés de la ville fortifiée, la découverte de l'histoire du bourg se poursuit par un passage au **pont des Capucins et à la Tour Gloriette**.
2. Après une bonne grimpette au **belvédère de l'Ermitage** (où subsistent des oratoires), l'allée du Roi de Rome fait voyager le promeneur en 1811 lorsque les arbres furent plantés.
3. Puis du **belvédère du Fer à Cheval**, il faut ensuite redescendre pour admirer la Cascade des Tufs, puis la Petite Source de la Cuisance.
4. Après une belle montée jusqu'à la **Roche du Feu**, redescendre sur **Mesnay**
5. Dans le village prendre la direction des vignes et passer devant le camping et la piscine municipale avant de rejoindre le point de départ

La Reculée des Planches est la plus haute du Jura avec ses deux cents mètres de dénivelé. L'intérêt de cette randonnée est aussi d'observer son paysage particulier construit par l'érosion karstique : lapiés, dolines, gouffres...

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Boucles Échappée Jurassienne

Comment venir ?

Accès routier

A Arbois, suivre la direction de Mesnay en empruntant la Grande Rue puis prendre à droite le parking du Champs de Mars

Parking conseillé

Parking du Champs de Mars à Arbois

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPHN Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR4300004 - Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois

Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l'habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d'intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d'habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d'eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufts et dans les bassins tufeux présents en amont et à l'aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies
- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux
- Les chiens non tenus en laisse
- L'utilisation du feu

- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur
- Les activités de bivouac et camping
- L'installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public : buvette, restauration légère...
- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu'elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

Lieux de renseignement

Cœur du Jura Tourisme - Arbois - Poligny - Salins

Place des Salines, 39110 SALINS-LES-BAINS

Tel : 03 84 73 01 34

<https://www.coeurdujura-tourisme.com/>

